



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**



Bruxelles, le 31 juillet 2008
12344/08 (Presse 227)
P 95

**Déclaration de la présidence au nom de l'Union européenne
sur la réintroduction de la peine de mort au Liberia**

L'Union européenne exprime sa très vive préoccupation après la promulgation au Liberia d'une loi rétablissant la peine de mort pour certains crimes.

Elle rappelle que le Liberia avait aboli la peine de mort en 2005 pour tous les crimes. En signant, en septembre 2005, le second protocole facultatif du pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Liberia s'était engagé à prendre toutes les mesures en vue d'abolir la peine de mort.

Une telle décision de réintroduction de la peine de mort est un signal extrêmement inquiétant allant à l'encontre de la tendance observée depuis de nombreuses années en Afrique et dans le monde.

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B - 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>

12344/08 (Presse 227)

1
FR

L'Union européenne réaffirme de nouveau son opposition au recours à la peine de mort en toutes circonstances. Elle estime que l'abolition de cette peine contribue au renforcement de la dignité humaine et au développement des droits de l'Homme. Elle considère la peine de mort comme un châtiment cruel et inhumain ainsi qu'une violation du droit à la vie. Elle rappelle que le caractère dissuasif de cette peine n'est pas démontré, et que son application rend irréparables les erreurs judiciaires.

L'Union européenne exhorte le Liberia à respecter ses engagements ainsi que les normes internationales relatives aux droits de l'homme.

Attachant une très grande importance au fait qu'aucune exécution n'a été appliquée dans ce pays depuis 2000, l'Union européenne appelle instamment le Gouvernement et le Parlement libériens à abolir, en droit comme en pratique, le recours à la peine de mort.

La Turquie, la Croatie* et l'ancienne République yougoslave de Macédoine*, pays candidats, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen, ainsi que l'Ukraine, la République de Moldavie, l'Arménie et la Géorgie se rallient à la présente déclaration.

* La Croatie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine continuent à participer au processus de stabilisation et d'association.